

vendront suffisamment au cours des premières semaines de la campagne.

En outre, d'après ce qu'on m'a dit, il est douteux que la radio et la télévision s'intéressent à la vente de ces périodes au cours des dernières vingt-quatre ou quarante-huit heures de la campagne. Comme notre loi exige que les élections aient lieu le lundi, ou le mardi si le lundi est un congé, les dernières heures de temps achetées se situeraient en fin de semaine, et on me dit qu'il n'est pas logique de procéder de cette façon. Les représentants des media ne tiennent pas non plus à vendre ce temps, car il se passe les samedis et dimanches des événements qui intéressent bien plus leur auditoire. Telle est donc la situation—que j'espère avoir exposée exactement—en ce qui concerne les media électroniques.

La situation est entièrement différente quant à la presse, la parole écrite. Les articles de fond, les tentatives que font les journaux pour approfondir la conjoncture électorale, pour produire une analyse plus fouillée des candidats, des partis et des programmes, les reportages sur le progrès des campagnes et les éditoriaux—tout cela entre dans la sphère de la parole écrite, des publications, quotidiens, hebdomadaires ou autres périodiques. Dans ce domaine, le mot imprimé surpassera toujours, si je puis dire, les media électroniques. Mon parti et moi-même n'avons pas toujours fait l'objet de commentaires des plus favorables dans la presse écrite et c'est pourquoi je ne défends pas que mon propre parti. Le rôle des journaux est différent de celui des moyens électroniques. Je doute donc que les restrictions imposées à ces derniers soient justifiées étant donné que les nouvelles parlées sont fréquemment beaucoup plus importantes que les commentaires.

Appliquer aveuglément et automatiquement les mêmes considérations aux media électroniques qu'aux journaux me semble illogique et négliger les différences qui existent entre eux. Quoi qu'il en soit, les nouvelles imprimées dans les journaux et communiquées par les media électroniques sont beaucoup plus importantes que tout commentaire. La seule consolation à laquelle j'ai eu droit au cours de ma vie politique, avant de devenir député ainsi que par la suite, a été d'apprendre que, selon des sondages, seule une faible proportion de la population lit les éditoriaux. La plupart des gens lisent les reportages plutôt que les éditoriaux, et parfois même ils ne lisent que les titres.

En tout cas, ce sont les reportages qui intéressent les gens; cela ne sert donc pas à grand-chose de dire qu'on n'a pas le droit de faire de commentaires à tendance partisane. Il y aura des reportages dans les journaux et sur les ondes, et étant donné la façon dont les reportages sont écrits, il me semble que l'application de la loi suscitera des difficultés énormes. Il faudra examiner le titre pour voir s'il a une tendance partisane; s'il devrait faire une déclaration positive au lieu de négative; si le nom du porte-parole du parti devrait y figurer; si le nom du parti devrait y figurer; si ce titre a été volontairement concocté en vue de causer du tort au porte-parole ou à quelqu'un d'autre. Cela revient quasiment à une censure, et je n'estime pas qu'il soit bon que le Parlement se lance dans ce genre de chose, quoique je commence à me demander si

ce ne serait pas nécessaire, étant donné certaines des observations qu'a faites le ministre et certains des arguments que j'ai entendu exposer.

Je ne veux pas faire un long discours. Je ne veux que dire au ministre qu'il ne nous a pas convaincus que les principes essentiels du bill seront touchés au comité. Je suis heureux qu'il veuille bien envisager quelques amendements à propos de la question du remboursement. Évidemment, il n'envisage pas de rendre le remboursement plus juste, de modifier la formule du remboursement. Je crois qu'il ne veut envisager qu'un changement dans le secteur...

L'hon. M. MacEachen: Attendez et vous verrez.

M. Lewis: Le ministre dit que je devrais attendre et voir. Je me permets de lui signaler que nous devons nous opposer à ce bill à l'étape de la deuxième lecture et qu'en comité, nous ferons tout notre possible pour nous assurer qu'il rende ce bill utilisable. En conclusion, je dis que le gouvernement n'a pas raison de se hâter et de faire adopter ce bill à toute vapeur, s'il n'existe pas d'arrière-pensée politique de la part du parti libéral. Il me semble que dans les conditions politiques actuelles de notre pays, ce parti a besoin d'obtenir tout l'appui possible. Cependant, monsieur l'Orateur, je ne vois pas pourquoi l'opposition devrait l'aider sur ce plan.

Une voix: Qui parle d'aide?

M. Lewis: Nous n'hésitons pas à dire que le bill à l'étude n'est qu'une pacotille. Il ne traite pas de façon sérieuse des dépenses électorales et il n'apporte pas grand-chose à la démocratie. S'il est adopté, et je suppose que la majorité gouvernementale s'arrangera pour que ce soit le cas, je pense qu'il ne servira en rien à une réforme électorale. J'ai une raison de parler ainsi. La vie nous a enseigné que lorsqu'on crée une institution, lorsqu'on donne au droit force de loi, il faut longtemps pour modifier cette loi, ou la tradition ou institution que la législation a établie. En conséquence, adopter un bill inadéquat, un bill qui ne répond pas aux principes de la réforme démocratique, ce qui est le cas du bill à l'étude, ce n'est pas rendre service aux Canadiens.

Je refuse le concept qu'adoptent le ministre et d'autres en disant: «On ne peut être d'accord sur tout, mais vous devez reconnaître que c'est un progrès.» Monsieur l'Orateur, il existe des progrès, si l'on peut dire, qui sont étouffés dans l'œuf. On s'est embourbé, pour ainsi dire, dans la fondrière du bill, et on ne pourra pas s'en tirer avant bien des années. Nous voulons adopter un bill qui convienne, qui traite de façon valable des dépenses d'élections. Si c'est ce que nous voulons, c'est maintenant le moment de l'exiger. C'est le moment pour le parti libéral comme pour les autres partis de la Chambre vraiment soucieux du principe de la réforme électorale, qui souhaitent réellement une mesure efficace en matière de dépenses d'élections—c'est le moment pour eux de faire preuve de courage, de prendre position et de dire au gouvernement: «Ce n'est pas une question politique; la réforme électorale n'est pas une question de politique de parti; elle touche au processus démocratique de notre société.»